

217C2359
FR0012789949-FS0983

6 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ECIP Europcar (25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir 7 017 713 actions EUROPCAR GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,36% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR GROUPE hors marché dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

¹ Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions (dont 8 086 actions de préférence sans droit de vote) représentant 161 022 797 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.